

## FICHE TECHNIQUE SUR LE PACTE VERT

### Synthèse :

- **Intitulé de l'action :** PACTE VERT
- **Acte de base :** Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI- Europe dans le monde)
- **Programmation :** Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027 – Madagascar
- **Financement :**

**Le coût total estimé de l'action est de 50 000 000 EUR, dont :**

- Union européenne : 50 000 000 EUR
- **Période d'exécution :** 108 mois dont 84 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture
- **Objectif général (impact) :** Contribuer au renforcement (i) de la résilience en particulier la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population (notamment des groupes vulnérables dont les femmes et les enfants), et (ii) des institutions en charge d'offrir des services adaptés face aux chocs socio-éco-climatiques dans le Grand Sud
- **Objectifs spécifiques :**
  - **OS1 :** Lutter contre la dégradation de l'environnement et conserver la biodiversité
  - **OS2 :** Augmenter les productions agricoles (agro-sylvo-pastoralisme et ressources halieutiques) en quantité, valeur et qualité, selon des pratiques soutenables
  - **OS3 :** Promouvoir des meilleures conditions de vie et des moyens d'existence des populations des terroirs ciblés.

- **Résumé de l'action :**

L'action PACTE VERT se déploie sur deux zones limitrophes (régions Anosy et Androy) situées dans l'extrême sud de Madagascar.

Il s'agit de deux zones distinctes :

- Zone dite « zone fragile » qui est affectée régulièrement par des sécheresses de plus en plus rapprochées et aigües (Région Androy : Ambovombe, Tsihombe et Békily – Région Anosy : une partie du district d'Amboasary et de Betroka)
- Zone dénommée « zone verte » frontalière de la première, constituée principalement par une nouvelle aire protégée (Tolagnaro et Amboasary : région d'Anosy) plus verte et qui donne origine à la Mandrare, la principale rivière du Grand Sud

Ces trois objectifs spécifiques portent sur la promotion des systèmes alimentaires durables pour une alimentation saine et diversifiée, la préservation et la restauration des paysages et des forêts et la prévention et la gestion des risques et catastrophes. Le fil conducteur du projet est la conservation de la ressource en eau que constitue le Mandrare qui à son origine dans la zone verte mais qui arrose la zone fragile. L'action interviendra notamment sur la nutrition, le développement rural (appui conseil et accès aux services pour les producteurs), la prévention et la réponse aux désastres, l'accès à l'eau, et la protection de l'environnement.

▪ **Modalités de mise en œuvre :**

		Montant en Euros	
<b>1. Gestion directe :</b>		15 500 000	
<u>Subventions</u>	11 200 000		
Actions qui couvriront la zone fragile pour des activités de type « communautaire » et de proximité avec les groupes cibles			
<u>Assistance technique</u> pour la passation de marché	4 300 000		
<b>2. Gestion indirecte avec des entités à sélectionner</b>		14 200 000	
Destinés à des organisations qui sont certifiées par l'UE car elles ont passé avec succès l'audit dit des « seven pillars». Il s'agit des agences de coopération européenne (AFD, etc...) ou des agences onusiennes. Ces entités mettront en œuvres les activités prévues dans les trois objectifs spécifiques de l'action PACTE VERT dans la zone fragile au niveau MACRO et MESO : appui institutionnel, gros travaux d'infrastructures, appui aux structures comme BNGRC, ONN,.....			RESILIENCE
<b>3. "Contribution à la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique"</b>		20 000 000	
Destinés à des organisations qui font partie de la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique. Il s'agit d'agences d'investissement/banques internationales de développement, etc.....Dans le cas présent, une convention de délégation avec l'AFD sera faite pour compléter leur investissement de 20 millions d'euros, sous forme de prêt, pour le projet TALAKY BE			TALAKY BE
<b>4. Evaluation</b>		200 000	
<b>5. Audit</b>		100 000	
<b>TOTAL</b>		<b>50 000 000</b>	

- L'Action s'articule autour de deux programmes :
  - Le programme TALAKY BE qui intervient sur une zone dénommée « zone verte » et ciblera 25 communes de la région Anosy, couvrant l'essentiel des trois grandes Aires Protégées de la région. Le projet est mis en œuvre par AFD, avec une contribution de l'Union Européenne à hauteur de 20 millions d'euros
  - Le programme RESILIENCE, prévu pour 5 ans, qui intervient sur une zone dite « zone fragile » affectée régulièrement par la sécheresse. Deux régions sont ciblées avec une concentration sur 5 districts : Androy (Ambovombe, Tsihombe et Bekily)
- Le Programme « RESILIENCE » reposera sur la mobilisation par la DUE des contrats suivants :
  - Un contrat de subvention avec un consortium d'ONG à hauteur de 11,2 millions d'euros
  - Un contrat en gestion délégué avec un budget de 14,2 millions d'euros, conclu avec un consortium d'agences onusiennes (PNUD, UNICEF, PAM et FAO)
  - Un contrat d'assistance technique pour constituer une Unité de Coordination et de Suivi (UCS) en appui à la DUE pour la mise en œuvre du Programme, pour un montant de 4 082 000 euros
- Le programme TALAKY BE sera sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (à titre principal) et de l'ONG française NITIDAE (à titre subsidiaire). Les paiements sur contrats à passer seront ventilés selon 3 modalités :
  - Contrats entièrement imputés sur le prêt (travaux hydroagricoles, bureau d'étude hydroagricole, contrats pistes rurales, contrat additionnel de NITIDAE)
  - Contrats entièrement imputés sur la subvention (convention de financement NITIDAE, convention nutrition, convention enseignement agricole, recherche-action, développement communal) : lot 1 sur 9 communes
  - Contrats imputés à moitié sur l'un et l'autre des financements (UGP, contrats de prestation des deux consortiums/ONG de développement rural lots 2 et 3).

L'assistance technique en maîtrise d'ouvrage directe AFD appuiera l'UGP sur (i) la coordination générale du programme entre l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet et la recherche de synergies avec les autres initiatives intervenant dans la zone et (ii) la redevabilité du projet. L'UGP produira des rapports semestriels et annuels sur l'état d'avancement technique, administratif et financier du projet.

- Conformément au point 2.1 « Structure Organisationnelle et responsabilités », le dispositif de pilotage, de coordination et de suivi de l'ensemble de l'action PACTE VERT sera structuré de la façon suivante :
  - **Un Comité d'Orientation Stratégique (COS) annuel** lequel supervisera et approuvera l'orientation de l'Action PACTE VERT. Il regroupera l'ensemble des acteurs et parties des deux programmes RESILIENCE et TALAKY BE et sera présidé par **le Ministre de l'Economie et des Finances** et co-présidé par les Ambassadeurs de l'Union Européenne et de la France. **La vice-présidence sera assurée par le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.**
  - **Un Comité de Pilotage Annuel** du Programme **RESILIENCE**, qui contribuera à l'orientation générale des interventions mises en œuvre par les agences onusiennes et les ONG. Ce comité de pilotage sera présidé par le Ministère de l'Economie et des Finances
  - **Un comité de pilotage (COPIL) annuel** de **TALAKY BE**, présidé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et animé puis mis en œuvre pour partie par une UGP basée à Fort-Dauphin.
  - **Un comité de Suivi et de Coordination RESILIENCE**, présidé par les Gouvernorats
  - Réunion stratégique inter-agences « Pacte Vert – Résilience – UN »